

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 16 octobre 2025

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, Mme Pietri, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Monot donnant pouvoir à Mme Thibault
Mme Chaumillon donnant pouvoir à Mme Girardet
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Saïd-Anzum donnant pouvoir à M. Constant
Mme Paul donnant pouvoir à Mme Choulet
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Martin S.

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Martin P-Y, M. Bluteau, M. Monany, Mme Ségura



Délibération n° 04-03 du 16 octobre 2025

AVENANT 2025 À LA CONVENTION 2023 AVEC L'ASSOCIATION « VIVRE ET DEVENIR VILLEPINTE-SAINT-MICHEL » POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉQUIPE MOBILE RENFORCÉE ET DE 10 PLACES D'INTERNAT DONT UNE PLACE D'ACCUEIL SÉQUENTIEL

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu l'arrêté conjoint de l'Agence régionale de santé Île-de-France et du conseil départemental de la Seine-Saint-Denis n°2020-39 en date du 05 mars 2020 autorisant la création d'une structure expérimentale de 40 places pour enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance,

Vu la convention 2023 en date du 11 juillet 2023 avec l'association Vivre et Devenir Villepinte Saint-Michel pour le fonctionnement de l'équipe mobile renforcée et de 10 places d'internat dont 1 place d'accueil séquentiel,

Vu le contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance 2022-2024 entre l'État, l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France et le Département de la Seine Saint Denis précisant des objectifs communs dont l'augmentation du nombre de places en IME pour les enfants protégés,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE au titre de l'année 2025 une dotation d'un montant de 919 152,68 euros à l'association « Vivre et Devenir Villepinte-Saint-Michel » pour le fonctionnement de son équipe mobile renforcée et des 10 places d'internat dont une place d'accueil séquentiel ;

- APPROUVE l'avenant 2025 à la convention 2023 à conclure avec l'association « Vivre et Devenir Villepinte-Saint-Michel », dont le projet est ci-annexé ;



- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer ledit avenant au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.